

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues à LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 6 Janvier 1895

TROISIÈME CANTON DE LYON

Candidat du Comité radical et de l'Union des Républicains radicaux

M. COSTE-LABAUME

Administrateur de la Caisse d'Épargne et de l'École nationale des Beaux-Arts

Candidat du Comité central des Républicains radicaux et du Comité progressiste du 1er Arrondissement

M. BOUDET

Ancien Président du Conseil d'Arrondissement, Délégué cantonal

Tout nouveau lecteur a droit aux numéros du journal contenant tout ce qui a paru de notre intéressant feuilleton Paradis perdu, par Jules Mary, dont le succès va s'accroissant tous les jours.

BULLETIN DU JOUR

Le traître Dreyfus a subi la peine de la dégradation militaire. Il a fait preuve d'un rare cynisme et a protesté de son innocence. La foule a répondu par des cris de mort.

On croit que Dreyfus sera interné aux îles du Salut (Guyane).

Les républicains de gouvernement opposeront à M. Brisson, pour la présidence de la Chambre, un candidat qui sera probablement M. Develle.

Une dépêche de Bangkok annonce la mort du prince héritier du royaume de Siam.

M. Sourdillon, ancien administrateur de la "Nation", a été arrêté pour chantage au préjudice de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

On prévoit d'autres arrestations.

Lire à la 3e page nos dépêches de la dernière heure.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des étonnantes, une splendide sphère terrestre ou céleste de un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement ornementé.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

On peut voir un type de cette sphère dans nos bureaux.

(Voir les dessins de ces sphères en 4e page).

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveau ou anciens) : Un Portrait, grandeur naturelle (au crayon conté), 7 fr. Un Portrait (pastel et crayon conté), 7 fr. Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), 5 fr. Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), 25 fr. Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), 4 fr. Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

Lettre Parisienne

Paris, 4 janvier.

LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE. — LES SCANDALES DU JOUR. — EN RUSSIE, EN SUISSE Le Figaro annonce comme possible la démission du ministre de la marine qui passerait sa candidature à la présidence de la Chambre.

pour une nouvelle de cette importance, je n'y croirai que quand je la lirai dans l'Officiel. Si elle se vérifie, elle serait grave; le cabinet ne peut agréer cette démission que s'il est sûr, archi sûr du succès.

L'élection de M. Brisson, sans compéteurs, porte au faîte un mauvais président, rien de plus; son élection contre un candidat pris dans le ministère, entraînerait forcément une crise ministérielle. Il est évident que le cabinet ne peut tenter une telle aventure que dans deux cas : s'il veut la crise ou s'il est certain de pouvoir compter sur le vote des groupes; ce qui, pour le moment, ne paraît pas démontré.

Après cela, il y a aussi quelques personnes qui pensent que le cabinet a intérêt à provoquer lui-même un vote de confiance ou une crise, pour en finir avec cet équilibre instable qui ne permet pas d'avoir une situation nette. C'est une opinion très sensée.

Faire de la politique intelligente et pratique avec l'appui des radicaux est impossible. « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » a écrit Mussé. A la Chambre, aussi, les portes entrouvertes ne servent qu'à laisser passer des vents coulis et à donner des rhumes.... politiques.

C'est surtout pour le budget des colonies et pour celui des travaux publics qu'il faut, au ministère, une majorité sûre, et non pas seulement d'occasion.

Les récents incidents du Tonkin et des Chemins de fer du Sud, soulèveront des discussions passionnées.

M. de Lanessan se défendra et ses amis à la Chambre ne pardonneront pas au ministre sa révocation. On entend déjà les échos de la défense. Les sophismes sont très en faveur aux colonies et, dans ce genre d'affaires, les intérêts privés ont beau jeu à se donner une couleur politique et à se dissimuler sous le manteau du patriotisme. Dans ces conditions, il n'est jamais facile de démêler la vérité.

Le gouvernement, avec beaucoup de raison, a voulu nettoyer la place à fond. Cela va lui attirer beaucoup d'inimitiés. C'est une raison de plus pour que les hommes d'ordre se serrent autour de lui.

J'ai eu raison de vous mettre en garde contre les bruits qui couraient à propos du dernier scandale, qu'on a appelé à tort un nouveau Panama. Il n'y a qu'un homme politique de soupçonné, et encore sur des données vagues.

Ce qui paraît vrai, c'est qu'on a majoré les prix des travaux et partagé la différence entre les ingénieurs et le trop célèbre baron de Reinach. Ce qui paraît encore plus vrai, c'est que ce système des garanties d'intérêts n'est pas bon, car il réunit les défauts du service par l'Etat à ceux de l'exercice privé, sans avoir les qualités de chacun d'eux.

On voit maintenant à quelles charges énormes, à quels soupçons encore plus grands et à combien de questions, donnent lieu ces garanties d'intérêts. Sans doute, il y a bien des cas, dans lesquels l'intérêt général de l'Etat exige que le gouvernement intervienne pour la construction des grandes lignes; mais cela doit se faire d'une manière claire, nette, absolue, en choisissant entre le système allemand, qui fait des transports un service d'Etat, et le système anglo-américain, qui s'abandonne entièrement à l'initiative privée. Tout autre système ne sert qu'aux tripotages de Bourse, qui sont la vraie grande plaie du siècle, et dont le gouvernement ferait très bien de débarrasser le pays.

Il faudrait surtout aussi éviter les chemins de fer électoraux.

Les nouvelles de Saint-Petersbourg signalent que le czar est très indécis dans le choix du nouveau personnel politique.

Pour le moment, il paraît que c'est le prince Lobanoff, ambassadeur à Vienne, personnage très calme, qui prendra la succession de M. de Giers; mais le parti du procureur du Saint-Synode s'agit beaucoup pour faire choisir le général Oubratcheff, chef d'état-major général, qui est un belliqueux. Il paraît cependant que le czar persistera dans le choix du prince Lobanoff.

On écrit de Suisse que le Conseil fédéral est toujours opposé à toute concession dans la question des zones, malgré les vives instances du canton de Genève. On veut un traité formel, avec modifications profondes du tarif minimum, ou rien.

Dans ce dernier cas, ce sera la rupture absolue, même pour les zones. Or, un traité n'a aucune chance d'aboutir avec cette Chambre.

UN PARISIEN.

AUX MINES DE CARMAUX

Carmaux, 5 janvier.

Les mineurs viennent de refuser les propositions de la Compagnie, sur l'application de la loi des retraites des mineurs. Les ouvriers ne veulent faire aucun versement complémentaire, estimant que les ressources sont suffisantes pour garantir les droits acquis.

Ils demandent, en outre, à la Compagnie qu'elle continue à verser les 20.000 francs d'économies réalisées sur la vente de la poudre, et à assurer, comme par le passé, les pensions aux veuves.

Il paraît inévitable que les deux parties aient recours à une commission arbitrale.

GRANDEUR ET DÉCADENCE

M. de Lanessan, qui vient d'être révoqué dans les conditions que l'on sait, n'a jamais cessé pour un homme aimable. Il s'était fait, je ne sais pourquoi, beaucoup d'ennemis, de sorte que sa disgrâce aura procuré une délicate satisfaction à bon nombre de personnes que sa grandeur offusquait.

Personnellement, je suis de ceux que cet événement laisse indifférents. Mais j'admire la promptitude avec laquelle tous ceux qui auraient pu élever la voix en faveur de cet homme, adulé hier encore, paraissent l'avoir abandonné.

M. de Lanessan tombe, dit-on, parce qu'il a eu trop de tendresse pour la presse, parce qu'il a communiqué à des tiers des documents qui ne devaient appartenir qu'au gouvernement. C'est la raison officielle. Est-elle bien sérieuse? Par le temps où nous vivons, il y a peu de documents qui ne soient pas connus, et qui méritent même de ne pas l'être.

L'ancien gouverneur de l'Indo-Chine n'a pas livré, je suppose, les secrets de la défense nationale — il ne pouvait pas les livrer, puisqu'il n'en était pas dépositaire — il n'est pas probable qu'il ait divulgué non plus les circonstances d'aucune négociation avec l'étranger. Alors qu'a-t-il fait? Il a entretenu des relations avec la presse, pour sa défense sans doute, ou pour la défense de ses projets, et il a mis des directeurs de journaux au courant de certaines affaires administratives.

Ce n'est pas là ce qu'on appelle trahir des secrets d'Etat. On peut dire que c'est du cabotage. Mais ce cabotage, malheureusement, paraît être entré depuis longtemps dans les mœurs publiques et pour l'en faire sortir, il faudrait des actes bien autrement significatifs que le renvoi d'un gouverneur qui, après tout, n'avait pas été sans faire quelques bonnes choses en Indo-Chine.

L'Administration des colonies elle-même dira-t-elle qu'elle n'a jamais eu de complaisances pour la presse, qu'elle ne lui a jamais rien divulgué? Et est-elle en mesure d'affirmer qu'elle ait fait le moindre effort pour corriger les errements qu'elle trouve si détestables aujourd'hui? S'est-elle montrée suffisamment soucieuse de distribuer également la justice à tous, afin que l'envie ne vint à personne de recourir, pour se défendre, à des moyens anti-hiérarchiques? Tous ceux qui ont eu affaire à elle savent ce qu'il faut répondre à ces questions.

Je pourrais, pour ma part, citer quelques exemples. En voici deux, qui n'atténuent pas le cas de M. de Lanessan, mais qui montrent peut-être que M. de Lanessan, fonctionnaire improvisé, n'a fait que pratiquer les usages de la maison où il entrait.

Premier exemple: Il y a quelques années, j'étais Directeur de l'intérieur à la Guadeloupe, et en cette qualité, je faisais partie du Conseil privé. Quand on est conseiller privé, on prête le serment de ne pas divulguer le secret des délibérations auxquelles on a assisté. Or, un membre du même conseil, un procureur général, qui aspirait à entrer au Sénat, envoyait à des hommes politiques des copies de procès-verbaux des séances, et les accompagnait de critiques contre des collègues. C'était absolument comme s'il avait, lui magistrat, dévoilé les délibérations d'un tribunal en chambre du conseil, ce qui, d'ailleurs, se fait très bien aujourd'hui. Un de ces procès-verbaux me revint un jour, avec des annotations me concernant. On trouvait que je ne soutenais pas assez vivement une accusation dirigée avec une évidente passion, contre un homme qu'on voulait perdre. Il n'arriva pas à ma connaissance que ceux qui, à Paris, furent informés, du procédé, l'eussent jugé mauvais. Moi, je le pris, très mal, et quelque temps après, je donnai ma démission. Le procureur général n'en tra pas au Sénat, mais il ne cessa jamais d'être comblé de faveurs.

Second exemple: Celui-ci est tout récent: Vers le mois d'octobre 1893, j'écrivais à M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies, — nous n'avions pas encore le ministère spécial — une lettre dans laquelle je lui signalais des faits qui méritaient d'être réprimés. Deux mois après, en pleine période électorale, je trouvai ma lettre publiée in extenso, le même jour, dans un petit journal révolutionnaire-socialiste de la Guadeloupe, et dans une autre feuille locale de même valeur. Qui avait livré cette pièce? J'ai écrit

à ce sujet au ministre des colonies, qui ne m'a jamais répondu.

Quand des choses semblables se passent en haut, quoi d'étonnant qu'un peu plus bas, chacun vise à se tirer d'affaire comme il peut?

Ce qu'il faut réformer, ce sont nos mœurs de gouvernement elles-mêmes. Pour ne parler que de l'administration coloniale, tant qu'on livrera toutes les innombrables affaires de cette administration à un seul homme, qu'une coalition parlementaire apporté, qu'une coalition contraire emportera, tant que cet homme n'aura pour règle et pour frein qu'un vieux sénatus-consulte impérial auquel personne ne croit plus, et tant qu'on n'exigera de lui aucune expérience préalable des choses dont il va être chargé, fut-il bien doué par ailleurs, tout ira de mal en pis, on peut en être sûr. Le premier titulaire du portefeuille nouvellement créé n'était, certes, pas d'une médiocre envergure; et cependant son passage à l'administration des colonies a été une déception pour ceux qui avaient compté sur lui; il ne connaissait rien des colonies, et il n'a pas eu le temps de les comprendre.

Il faut aussi, si l'on veut que les choses se passent correctement dans nos possessions lointaines, qu'on prenne l'habitude de choisir les fonctionnaires avec un soin scrupuleux, que ces fonctionnaires ne soient pas simplement des politiciens, ou des gens d'un passé douteux, et que le gouvernement ne favorise pas lui-même, comme il l'a fait souvent, les intrigues locales. J'ai connu très gouverneurs dont l'unique souci était de conserver leur bonne place, qui se désintéressaient de tout dans la colonie, et qui souscrivaient, la mort dans l'âme, aux petites ou grosses injustices qu'exigeait d'eux un chef de parti qu'ils jugeaient redoutable. Les malheureux étaient peu dignes d'éloges; mais combien, aussi, n'étaient-ils pas à plaindre! Ils se rendaient compte qu'ils faisaient une mauvaise besogne; ils la faisaient, pour n'être pas sacrifiés eux-mêmes.

Pour en revenir à l'ancien gouverneur général, M. de Lanessan est victime du système qu'il avait consenti à inaugurer en Indo-Chine. Quand il partit pour ce pays, on lui fit un décret qui lui remettait tous les pouvoirs dans notre grande colonie, et le transformait en personnage souverain. Il fut le maître des hommes et des choses; comme il eut sa politique, il eut sa cour, ses favoris, sa presse, et il en usa. Peut-être eût-il sagement agi, en refusant ce présent funeste; on voit ce qui lui arrive, pour l'avoir accepté. — c'est le sort ordinaire des pachas, — mais ceux qui le chargeaient d'un tel fardeau faisaient-ils donc eux-mêmes un acte si louable?

Maintenant, il y a une morale à déduire de ce qui vient de se passer: Le gouvernement ne veut plus que ses fonctionnaires, grands ou petits, aient des relations avec quiconque, si ce n'est avec lui-même. C'est entendu, et je trouve, quant à moi, que c'est bien, à la condition, toutefois, que l'administration n'aura pas deux poids et deux mesures, qu'elle ne punira pas chez l'un ce qu'elle tolérera chez l'autre, et qu'elle veillera elle-même à ce que le mal ne se commette pas dans ses services. Or la révocation de M. de Lanessan sera le point de départ d'une ère nouvelle, dont il faut saluer l'aurore, ou ce ne sera qu'un acte inexplicable, à moins, cependant, qu'il n'y ait, au-dessous de tout cela, des choses plus graves, que le public ignore. Alors, qu'on les dise, ces choses, et que la justice ait son cours!

A. ISAAC, sénateur.

Service téléphonique

LA DÉGRADATION DE DREYFUS

Paris, 5 janvier.

AVANT LA PARADE

La parade d'exécution de Dreyfus avait attiré ce matin, dès la première heure, une foule nombreuse autour de l'École militaire. L'avenue Lowenthal et la place de Fontenoy qui bordent les murs de façade de la grande cour de l'École militaire, étaient bondées de curieux.

Ceux-ci, dès 7 heures et demie ont été refoulés sur les trottoirs du côté opposé à la caserne.

LES MESURES DE POLICE

La troisième brigade de réserve des gardiens de la paix forme la haie et dégage complètement la chaussée, par laquelle arrivent successivement les corps de troupe commandés pour assister à la parade.

M. Lépine, préfet de police, et M. Gaillot, directeur de la police municipale, surveillent le service d'ordre.

La consigne est des plus rigoureuses. Seuls, les officiers en tenue peuvent s'avancer jusqu'à la grille, encore leur est-il interdit de pénétrer dans la cour de l'École.

ARRIVÉE DE DREYFUS

A 7 heures 50, le condamné arrive dans une voiture de la justice militaire, escortée par un peloton à cheval de la garde républicaine.

La voiture pénètre dans la cour de la caserne par une porte de l'avenue Duquesne, le condamné en descend et est aussitôt enfermé dans le petit bureau de la place, qui se trouve dans le bâtiment du fond de l'École militaire.

LES TROUPES

Les troupes prennent place dans la cour, suivant l'ordre prescrit hier par le général Saussier. Les anciens soldats d'artillerie et de cavalerie sont à pied, et en tenue de garde, placés du côté de la grille de la cour; les jeunes soldats du côté opposé, le dos tourné à l'École militaire.

LES JOURNALISTES

A 8 h. 12, les journalistes, porteurs de cartes, sont autorisés à pénétrer à leur tour dans l'École. Un officier les conduit à la place qu'ils doivent occuper, à côté des officiers de réserve, à gauche de la cour, entre les anciens et les jeunes soldats.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL DARRAS

Les troupes forment les faisceaux, en attendant l'heure de la parade, qui doit commencer à 9 h. précises.

Quelques minutes avant 9 h., le général Darras, commandant la 16e brigade, arrive à cheval, suivi du colonel Varsat, major de la garnison; du capitaine de service de l'École militaire; deux cuirassiers escortant le groupe que suit l'officier d'administration Valléol, greffier du 1er conseil de guerre.

LA PARADE

Enfin, l'heure est arrivée. Le général Darras tire son sabre; un roulement de tambours retentit, puis le silence se fait, on n'entend plus que le cri poussé d'une voix forte: « Portez arme! »

Presqu'aussitôt Dreyfus apparaît au milieu du carré, sans aiguillettes; quatre artilleurs à pied, sabre au clair, l'entourent, commandés par un brigadier. Dreyfus est calme et marche comme à l'exercice, la tête haute; il est cependant très rouge.

Arrivé à dix pas en avant du général Darras, le groupe s'arrête.

Le général lève son épée et commande: « Ouvrez le ban! »

Les tambours et clairons battent et sonnent, puis le général crie: « Fermez le ban! » Le silence se fait de nouveau et le greffier s'approche alors, se place à la droite du condamné et lit d'une voix forte la sentence du conseil de guerre qui condamne Dreyfus à la dégradation et à la déportation.

Dreyfus reste insensible, mais lorsqu'en parlant le général Darras prononce les paroles traditionnelles: « Dreyfus, vous êtes indigne de porter les armes; au nom du président de la République, je vous dégrade », Dreyfus lève la tête, et d'une voix forte crie: « Je suis innocent, je le jure sur la tête de ma femme et de mes enfants! »

Au même instant, les cris des curieux massés sur la place Fontenoy se font entendre, répondant par les cris de: « A mort! A mort! » à la protestation du condamné.

L'adjoint de la garde républicaine, désigné pour dégrader Dreyfus, s'approche.

Un par un, les boutons du dolman, les galons du képi et des manchettes, et enfin les bandes rouges du pantalon sont arrachés, puis c'est le sabre qu'il brise sur son genou droit et jette à ses pieds.

L'adjoint se retourne ensuite, salue le général Darras et reprend sa place dans les rangs.

Dreyfus crie alors une seconde fois: « Je suis innocent! Je suis innocent! » puis va se placer entre les artilleurs chargés de sa surveillance.

De nouvelles clameurs se font entendre au dehors, lorsque Dreyfus commence son terrible chemin devant le front des troupes.

Le condamné n'a rien perdu de son assurance, que beaucoup trouvent troublante et qu'il conservera jusqu'au bout.

INCIDENTS

Au moment où Dreyfus passe devant les officiers de réserve, plusieurs, incapables de se contenir, le couvrent d'injures protégées à voix basse.

de ce spectacle, heureusement rare, d'un officier dégradé.

Au moment où Dreyfus apparaît, un long cri: « A mort! s'échappe des poitrines de tout ce monde enfin satisfait.

On s'étonne dans la foule de la rapidité avec laquelle s'est accomplie la dégradation. On explique cependant que les galons, les boutons ne sont attachés que par un fil peu résistant.

On voit mal d'ailleurs, à cause de la distance, la figure du condamné, mais on peut constater avec stupéfaction qu'il marche raide comme il pouvait le faire jadis à la tête de sa batterie. Certains se scandalisent de cette attitude, d'autres s'en inquiètent, tant d'audace les étonne chez un coupable.

APRÈS L'EXECUTION

Enfin la triste cérémonie est finie, les bataillons se massent, la musique joue et les troupes défilent devant le général Darras.

On applaudit dans la foule à ce spectacle qui réconforte, venant immédiatement après la parade d'exécution de tout à l'heure.

Au moment où on lui mettrait les menottes, avant de monter dans la voiture cellulaire, le condamné s'est écrié: « Vous direz que je suis un martyr! »

CRIS DE MORT

Sur le passage de la voiture cellulaire conduisant le traître Dreyfus au Dépôt, la foule s'était massée, surtout aux alentours de l'École militaire, et des cris: « A mort! A mort! » très nourris et d'une rare violence ont éclaté sur son passage.

Nous avons eu alors la sensation que M. Gaillot avait raison, le matin, tandis qu'il disait, montrant le peuple réuni sur la place Fontenoy: « Si on le prêtait à cette foule-là, il n'en aurait pas pour longtemps! »

AU DÉPÔT

Dreyfus est arrivé au Dépôt à 10 h. 14. Il a été soumis aux formalités ordinaires du service anthropométrique du docteur Bertillon, et M. Clément l'a conduit.

Dreyfus a suivi le chemin que prennent les détenus ordinaires, c'est-à-dire l'escalier qui conduit des bâtiments du dépôt aux locaux occupés par le service de M. Bertillon. Il n'avait pas le cabriolet; il marchait librement et était toujours revêtu de vêtements d'officiers, lacés au cours de la dégradation.

Il se trouvait qu'aujourd'hui un grand nombre de détenus étaient à mesurer. Dreyfus a passé à son tour, mais, afin de prévenir la curiosité des autres détenus, il a été mesuré dans une salle spéciale.

Cette opération a duré dix minutes. Le condamné s'est, du commencement à la fin, montré fort calme; il a gardé un silence absolu et s'est prêté docilement à tout ce qu'on a demandé de lui.

La mensuration terminée, il a été conduit à la salle de photographie, où on a pris plusieurs épreuves, de face et de profil. Il a été photographié avec son uniforme en lambeaux.

Ensuite, Dreyfus, restant toujours dans son complet militaire, a été réintégré au dépôt. Là, il a, de nouveau, protesté de son innocence.

UNE DÉCLARATION DE DREYFUS

On raconte que Dreyfus aurait fait allusion à sa conduite, en parlant à ses gardiens, alors qu'il attendait d'être conduit dans la fin, montré fort calme; il a gardé un silence absolu et s'est prêté docilement à tout ce qu'on a demandé de lui.

La mensuration terminée, il a été conduit à la salle de photographie, où on a pris plusieurs épreuves, de face et de profil. Il a été photographié avec son uniforme en lambeaux.

LE LIÈRE DE DÉPORTATION

On a vu dans le compte rendu du conseil des ministres, que le gouvernement va déposer un projet de loi tendant à transférer les îles du Salut en lieu de déportation dans une enceinte fortifiée; c'est évidemment le cas du traître Dreyfus qui a inspiré le projet du gouvernement.

Les îles du Salut, qui font partie de la Guyane française, sont d'un accès très difficile, ce qui rend la surveillance beaucoup plus aisée qu'à la Nouvelle-Géroléon.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs incidents sont à signaler: Quand Dreyfus a passé devant les journalistes M. Gaston Méry, de la Libre Parole, cria: « Vive la France! salut juif! »

Ce qualificatif déplut à un témoin de la scène qui protesta en déclarant à M. Méry, qu'il n'avait pas le droit d'appeler Dreyfus ainsi. Ce monsieur est un ancien candidat aux élections municipales dans le 11e arrondissement, officier de territoriale.

Pour finir, remarquons à la dégradation, en costume de lieutenant d'administration, le trop fameux Albert, auquel on a fait une « conduite de Grenoble » dont il se souviendra.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 janvier.

Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

LA DÉPORTATION

Le conseil décide de déposer à la rentrée des Chambres un projet de loi, ajoutant les îles du Salut à la presqu'île Ducos comme lieu de déportation dans une enceinte fortifiée.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guérin, garde des sceaux, a soumis à la signature du président de la République un important mouvement judiciaire.

LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE

Paris, 5 janvier.

Nous faisons prévoir hier que le refus de M. Félix Faure ne découragerait pas ceux qui, depuis huit jours, mènent une si active campagne contre M. Brisson.

Nos pronostics se réalisent aujourd'hui.

On annonce, en effet, que M. Develle, ancien ministre des affaires étrangères, sera le candidat opposé par les républicains de gouvernement à M. Brisson.

Ajoutons toutefois que la chose n'est pas encore absolument décidée, l'acceptation de M. Develle n'étant pas définitive.

Mais, de toutes façons, et même en cas d'un refus de M. Develle, les républicains de gouvernement auront leur candidat. C'est, tout au moins, ce qui semble ressortir nettement de résolutions prises, des démarches tentées et des déclarations faites par ceux qui ont joué, dans les pourparlers engagés depuis huit jours, un rôle prépondérant.

Les Chemins de fer du Sud

Paris, 5 janvier.

PLAINTES EN CHANTAGE

M. de Cosnac a consacré une partie de la journée d'hier à classer et à examiner les papiers saisis chez MM. Félix Martin, Robin et André.

A quatre heures, le juge d'instruction a fait venir les trois prévenus. L'interrogatoire a porté sur les pièces qui ont amené leur arrestation. Au cours de l'interrogatoire, M. Félix Martin a déclaré à M. de Cosnac qu'il avait été victime de tentatives de chantage de la part d'un journal.

M. de Cosnac a fait conduire M. Félix Martin au cabinet de M. Doppfer, afin qu'il lui répétât sa plainte. M. Doppfer a immédiatement chargé M. Clément de se rendre 68, rue de la Chaussée-d'Antin, au siège de la Compagnie, pour faire des vérifications à ce sujet.

De son côté, M. de Cosnac a envoyé le commissaire Bernard, auprès de M. Imbert, le liquidateur de la succession du baron de Reinach, afin de faire des recherches dans les dossiers relatifs aux chemins de fer du Sud, laissés par le baron.

M. FELIX MARTIN

M. Charles Dupuy ministre de l'intérieur, vient de prononcer la révocation de M. Félix Martin, maire de Saint-Raphaël et ancien directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud.

UNE NOUVELLE ARRESTATION

Une affaire de chantage vient de greffer aujourd'hui sur le scandale des Chemins de fer du Sud.

Sur mandat d'amener signé par M. de Cosnac, juge d'instruction, M. Clément, commissaire aux délégations, a arrêté ce matin, à la première heure, à son domicile, rue Lauriston, M. Louis Sourdillon, ancien administrateur de la Nation.

Il a été écroué au dépôt.

Voici quels sont les motifs de cette arrestation :

Lorsque M. de Reinach était à la tête de la Compagnie des Chemins de fer du Sud, des subventions avaient été distribuées par le conseil de direction à plusieurs journaux. Après la mort de M. de Reinach ces subventions furent supprimées.

M. Sourdillon qui était alors administrateur du journal de M. Camille Dreyfus, se serait allé trouver les administrateurs de la compagnie et les aurait menacés d'une campagne de presse si la subvention jusqu'alors remise à la Nation n'était pas rétablie.

Tels sont les faits qui ont, paraît-il, amené l'arrestation de M. Sourdillon. M. Sourdillon a été interrogé vers quatre heures. Ce n'est qu'après son interrogatoire que M. Doppfer décidera s'il doit maintenir son arrestation.

BRUIT D'ARRESTATION

Le bruit a couru avec persistance, vers 8 heures, qu'une nouvelle arrestation aurait été provoquée, comme celle de M. Sourdillon que nous annonçons plus haut, par une seconde plainte en chantage déposée par M. Félix Martin.

M. GIRARD

M. Girard, ancien administrateur du XIXe Siècle, se trouve visé dans une des plaintes de M. Félix Martin.

LA

Révocation de M. de Lanessan

Paris, 5 janvier.

L'Autorité raconte qu'il est arrivé par le dernier courrier du Tonkin, à l'adresse de M. Canivet, dans de 25 colis, expédiés par M. de Lanessan.

Ces colis sont actuellement en souffrance aux docks de Marseille.

UNE NOTE DE BANQUET

L'Intransigeant raconte la curieuse histoire que voici :

Au cours d'une perquisition récente chez une amie de M. Canivet, M. Bernard aperçut un gilet de lin blanc, garni de poches, il y trouva divers papiers qu'il saisit et emporta en même temps que la volumineuse correspondance Canivet-Lanessan.

Le commissaire Bernard venait de mettre la main sur un document fort intéressant : c'était une note des frais du fameux banquet, placée entre une réclamation de fournisseurs imprimés et une demande de décaissement. Cette note s'élevait à 240,000 francs ! Le nom de certains convives dont l'enthousiasme avait été fort remarqué s'y trouvait porté en regard de certaines sommes. Seule une somme de trente mille francs était sans titulaire.

M. Doppfer s'est promis de tirer au clair cette affaire. Voilà pourquoi certains sous-cripteurs du banquet Lanessan vont avoir le désagrément d'être appelés chez le juge d'instruction.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 5 janvier

VOLONTAIRES ALSACIENS-LORRAINS

Les demandes formulées par un certain nombre d'Alsaciens-Lorrains, qui ont obtenu leur naturalisation dans la Légion étrangère, à l'effet de participer à l'expédition de Madagascar, ont été transmises au ministère de la guerre par voie hiérarchique.

Ces demandes viennent d'être favorablement accueillies, et les intéressés vont être appelés au camp de Sathonay pour servir au bataillon de chasseurs ou dans le régiment de marche à organiser.

VÊTEMENTS SPÉCIAUX

La direction des services administratifs va faire procéder à l'adjudication de la fourniture de dix mille neuf cents palcoths de molleton et de dix mille cinq cents pantalons de flanelle, jugés nécessaires pour l'ensemble des troupes expéditionnaires.

LA REINE ET SON MARI

Il résulte d'une lettre de l'explorateur allemand Wolff, en date du 8 décembre, que le premier ministre hova — qui est en même temps le mari de la reine — serait disposé à se soumettre à l'ultimatum français, mais qu'il a peur du parti de la reine,

qui ne manquerait pas de provoquer sa chute, s'il était.

La reine, de son côté, serait non moins favorablement disposée envers la France et ses demandes, mais elle a peur que le parti de son mari ne la renverse du trône. De sorte que l'un, ni l'autre, n'ose faire quoi que ce soit.

M. de Wolff présume, sans dire sur quoi il appuie cette assertion, que le premier ministre sera empoisonné avant longtemps.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 5 janvier.

M. Doppfer a eu, cet après-midi, une longue conférence avec M. Thomas, le substitut qui lui a été adjoint. De nouvelles mesures ont dû être concertées entre les deux magistrats.

M. Thivet-Rapide

M. Doppfer a entendu, cet après-midi, M. Thivet-Rapide à l'occasion d'une interview parue avant-hier dans un journal du soir.

Un maître-chanteur condamné

Aurillac, 5 janvier.

M. Drussy, directeur du Progrès du Cantal, a été condamné ce matin par le tribunal correctionnel, à quatre mois de prison pour chantage. Le bénéfice de la loi Brisson lui a été refusé.

Une foule énorme assistait à l'audience.

L'INCIDENT CAMILLE DOULS

Paris, 5 janvier.

Plusieurs journaux ont annoncé que la mère de l'explorateur Camille Douls avait inutilement demandé aide au gouvernement, après la mort tragique de son fils, et que M. Lacombe, député, allait questionner à la rentrée le président du Conseil à ce sujet.

C'est une inexactitude, ainsi que cela ressort de la réponse suivante adressée par le président du Conseil à M. Joseph Fabre, sénateur.

Paris, le 5 janvier 1895.

Mon cher sénateur, Le gouvernement est tout disposé à marquer sa sollicitude à la mère de M. Camille Douls, mais jusqu'ici, aucune demande ne nous a été adressée ; il conviendrait que M. Douls sollicitât du ministre des finances un bureau de fabrique. M. Douls examinera la question avec une grande bienveillance, dès qu'elle lui sera soumise, croyez-moi, je vous prie.

Votre bien dévoué, Signé : Charles Dupuy.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 5 janvier.

Ministère de l'Agriculture

Est nommé au grade d'officier : M. Parlier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service agricole de l'Éleuret.

Sont nommés chevaliers : MM. Scribanx, professeur à l'institut national agronomique, directeur créateur de la station d'essais des semences ; Gallat, conservateur des forêts à Nimons ; de Quinmont, directeur du dépôt d'étalons de Cluny ; Neumann, professeur à l'école nationale vétérinaire de Toulouse ; Franc, professeur départemental d'agriculture à Bourges ; Fombelle, propriétaire agriculteur à Blond (Haute-Vienne) ; président du comice agricole de Bellac.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 5 janvier.

Du mouvement judiciaire soumis, ce matin, en conseil des ministres, à la signature du président de la République, nous extrayons les nominations suivantes :

Sont nommés : Substitut à Paris, M. Lenard, procureur à Auxerre ; Juge à Ambert (Puy-de-Dôme), M. Janel, ancien avocat à Dijon ; Procureur à Ambert, M. Lhéritier, juge d'instruction à Moulins ; Juge d'instruction à Moulins, M. Desage, procureur à Arbois ; Procureur à Arbois, M. Vernis, procureur à Ussel ; Substitut à Riom, M. Chavastelaing, suppléant à Gannat ; Procureur à Castellane, M. Abadie, procureur à Gaillac ; Procureur à Moutiers, M. Sarelli, procureur à Castellane.

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS

Paris, 5 janvier.

Sont nommés percepteurs : A Pierrelatte, M. Armandy, percepteur à Puy-St-Martin (Drôme) ; Pullyny (Meurthe-et-Moselle), M. Willrat, percepteur de Lucenay-l'Évéché (Saône-et-Loire) ; A Gouzou (Creuse), M. Battu, surnuméraire du Puy-de-Dôme ; A Sigy-le-Châtel (Saône-et-Loire), M. Soffray, percepteur surnuméraire de Saône-et-Loire ; A Savance (Haute-Saône), M. Mougnot, percepteur surnuméraire de la Haute-Saône ; A Leynes (Saône-et-Loire), M. Delagrange, percepteur de Murat (Cantal) ; A Entraigues (Ardèche), M. Rogues, ancien percepteur.

INFORMATIONS

Paris, 5 janvier.

La liste des décorations de l'instruction publique et de ces officiers d'académie, paraîtra mardi à l'Officiel.

Société nationale d'agriculture de France

Dans sa dernière séance, cette Société a procédé au renouvellement de son bureau pour 1895.

Ont été nommés : président, M. Schottstein, vice-président, M. Risler ; secrétaire perpétuel, M. L. Louis Passy ; trésorier, M. Liébaux ; vice-secrétaire, M. de Vilmorin.

Le Congo beige

Il est inexact que le gouvernement français ait donné son adhésion au projet du roi des Belges, relatif à l'extension à la Belgique de l'État libre du Congo.

Bien au contraire, il est à prévoir que le gouvernement français, le cas échéant, ferait valoir le droit de préemption qui lui a été donné par les traités.

Mort du prince héritier de Siam

Une dépêche de Bangkok annonce que le prince héritier du royaume de Siam est mort hier soir, des suites d'une fièvre urémique.

La Cour est plongée dans la douleur ; les affaires sont suspendues.

Une scène navrante s'est produite au lit de mort du prince ; on craint que sa mort n'affecte la santé du roi.

Le souverain choisit un nouvel héritier ; mais ce choix est tout secret.

Les gratifications

Par délibération prise lundi en Conseil des ministres, les gratifications de fin d'année ont été supprimées.

Le malheur est qu'on en avait déjà distribué dans certains départements. Il va falloir les rendre !

Les fraudes de Toulouse

Toulouse, 5 janvier. — On sait que M. A. Adouy, adjoint dans l'administration révoquée, avait été accusé par Mascaras de grattages de listes, au pointage des élections de 1889.

A la suite d'une enquête ouverte par le juge d'instruction, un mandat de comparution a été lancé contre l'ex-adjoint ; mais celui-ci a cru prudent de prendre la fuite pour échapper à l'arrestation imminente dont il était menacé.

Le mandat de comparution va être transformé en mandat d'amener.

A L'ÉTRANGER

LE MINISTÈRE AUTRICHIEN

Vienne, 5 janvier. — On dément formellement le bruit de la démission prochaine de M. Kalnoky, et de son remplacement par M. de Kallay, ministre des finances.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Yokohama, 5 janvier.

Le général Modzu a télégraphié qu'une reconnaissance envoyée dans la direction de Kai-Ping, signale la présence de 4,000 Chinois entre Kai-Ping et Tan-Tien.

Une autre reconnaissance a rencontré de nombreux Chinois vers Ko-Kau. On annonce la marche du général Lung sur Hai-Scheng.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le bilan de l'Exposition de 1889

Le chiffre exact des dépenses de l'Exposition universelle de 1889 s'est élevé à 48,949,948 fr. 48. Les recettes ont atteint le chiffre de 50,002,798 fr. 64. L'entreprise se solda donc par un excédent de recettes de 1,052,850 fr. 16.

Conformément aux dispositions de la loi de finances, cet excédent est imputé sur l'exercice 1894 à titre de ressources exceptionnelles et vient ainsi en déduction des charges que cet exercice a été appelé à supporter.

Le travail des souris

Un manufacturier de Glasgow, en Ecosse, a eu l'idée bizarre d'employer des souris à la confection du fil. Bien lui en a pris, car ces petits quadrupèdes ont été vite dressés à faire tourner une roue avec leurs pattes, et, actuellement, ils fabriquent dans une seule journée, aux yeux d'un personnel emmerveillé, 3,800 fils de 137 mètres chacun, soit un trajet total de 18 kilomètres.

Chaque souris ouvrière, d'après un calcul minimum, donnera un bénéfice annuel de 8 francs seulement ; mais, comme l'entretien ne coûte rien, pour ainsi dire, la manufacture, moyennant une légère prime aux chasseurs, va s'efforcer de recruter une dizaine de mille de ces animaux, qui produiront 80,000 francs de recette, sans jamais faire grève.

LE MAUVAIS TEMPS

Communications interrompues

Paris, 5 janvier.

Par suite du mauvais temps, les communications téléphoniques sont interrompues depuis ce matin, entre Paris et Londres.

La Tempête sur la Manche

Calais, 5 janvier.

Cette nuit, la tempête a continué sur la Manche. La halle de nuit n'a quitté Douvres qu'à trois heures du matin. Les express postaux pour Paris et la Belgique n'ont pu partir que vers 4 heures 45. Le courrier de Londres n'arrivera à Paris qu'avec plusieurs heures de retard.

Dans les Pyrénées

Perriguan, 5 janvier.

La neige tombe sans discontinuer depuis plusieurs jours dans la région haute de l'arrondissement de Prades.

Les communications sont complètement interrompues ; de nombreux soldats de la garnison de Montlouis, revenant de permission, sont bloqués à Fontpedrouze par la neige, et ne peuvent rejoindre leur garnison.

UNE VILLE FORTUNÉE

La ville d'Elbeuf, universellement connue pour ses draperies, et qui compte près de vingt-cinq mille habitants, vient de voir réaliser à son profit une réforme depuis longtemps réclamée par l'unanimité des contrébutables français.

L'état des finances de la ville a permis, en effet, à sa municipalité de demander au gouvernement et d'obtenir l'autorisation de supprimer les droits d'octroi.

Le nouveau régime économique est mis en vigueur depuis le 1er janvier.

Comme les dégrèvements portent sur les principaux articles d'alimentation et sur les objets de première nécessité, il s'est produit instantanément une baisse de prix sur toutes les marchandises.

Les chercheurs réduisent sensiblement le prix de la viande, les charbonniers diminuent de trois francs cinquante par tonne le prix du charbon, les épiciers annoncent qu'ils vont faire de même. La Compagnie du gaz suit cet exemple ; elle vient de faire afficher des pancartes portant, en grosses lettres, les mots : « Suppression de l'octroi. Diminution du coke. »

Les Doyens d'âge au Parlement

La première séance de la session ordinaire sera présidée, selon l'usage, dans chaque Chambre, par le doyen d'âge, qui devra rester en fonctions pendant tout le temps qui sera consacré à l'élection du bureau.

À la Chambre, le président d'âge sera, comme les années précédentes, ainsi que nous l'avons dit, M. Pierre Blanc, député de la Savoie, qui est le doyen des députés.

né le 19 août 1805 ; M. Pajot, un membre de la Droite, né en 1806, M. Théry, sénateur inamovible de la Droite, né en 1807 ; M. Kiener, sénateur républicain des Vosges, né en 1808.

C'est M. Kiener, sénateur des Vosges, qui a présidé l'année dernière la première séance de la session au Sénat, les autres membres plus âgés que lui, MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, Pajot et Théry s'étant refusés ou ayant été empêchés en raison de leur état de santé.

Le hasard de l'âge a déjà amené des sénateurs de Droite à occuper la présidence provisoire ; c'est ainsi qu'il y a quelques années M. de Bondy, sénateur réactionnaire de l'Indre, aujourd'hui décédé, présida la séance de rentrée au Sénat.

À la Chambre, depuis 1876, le cas d'un Président d'âge appartenant à la Droite ne s'est présenté qu'une fois ; c'est le général Allard, député réactionnaire des Deux-Sèvres, qui présida l'Assemblée comme doyen d'âge en 1877.

Nouvelles Militaires

LES RECUES

Il faut reconnaître que le ministre de la guerre s'efforce, par tous les moyens possibles, de supprimer les rouages inutiles et dispendieux de l'organisme militaire.

Si le Parlement ratifie son projet, les jeunes soldats n'auront plus à passer par le recrutement pour rejoindre les corps de troupe auxquels ils sont affectés.

Ils gagneront directement et individuellement, au jour fixé par leur ordre d'appel sous les drapeaux, la garnison où ils doivent être incorporés.

Il n'y aura d'exception que pour les recrues envoyées en Corse, en Algérie et en Tunisie, qui s'y rendront en détachement.

LES TIRS DE GUERRE

Le progrès du fusil, au point de vue patriotique, appelle des perfectionnements correspondants dans la manière de s'en servir. A quoi bon la portée de fusil au delà de mille mètres, si le tireur ne voit pas le but, et, par conséquent, la hausse qu'il faut employer ?

Ce problème, très important pour les tirs de guerre, vient d'être résolu par un capitaine de l'école normale de tir, de la façon la plus heureuse, et cette invention promet de rendre des services d'une importance capitale, surtout à l'artillerie.

TIRAGES FINANCIERS

Crédit Foncier

Foncières 1877. — Le numéro 514.654 gagne 100,000 francs. Le numéro 333.300 gagne 50,000 francs. Les numéros 587,482 et 106,516 gagnent chacun 10,000 francs.

Foncières 1887. — Le numéro 721.057 gagne 100,000 francs. Le numéro 995,069 gagne 25,000 francs. Les numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 104,096 — 770,021 — 956,867 — 124,364 — 733,009 — 447,725.

Foncières 1879. — Les numéros 298.019 — 367,381 gagnent chacun 100,000 francs. Les numéros 458,408 gagnent 25,000 francs. Les numéros 937,362 — 584,884 gagnent chacun 10,000 francs. Les numéros 62,703 — 55,334 — 1,163,547 — 1,002,951 — 198,038 gagnent chacun 5,000 francs.

Les Sports

TOURING-CLUB DE FRANCE

1033 candidats au Touring-Club pour le mois de décembre ; c'est le record, le chiffre le plus fort qui ait jamais été atteint par aucune société.

Citons : MM. Barbeau, ministre des travaux publics ; Delcassé, ministre des colonies ; J. Develle, ancien ministre des affaires étrangères ; G. Chande et Ouvré, députés ; Quentin-Bauchard, conseiller municipal de Paris ; docteur Després, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; comtes de Bari, de Périgord, de Quinsonas, de la Vallette, Camondo, marquis de Chevigny, de Beauchamp ; barons de Dampierre, de Tournelles, de Bleichroeder ; baron et baronne Oppenheim ; comtesse Fouché d'Ortante, etc.

FOOT-BALL CLUB DE LYON

Le Foot Ball Club de Lyon et l'Union sportive du lycée Ampère invitent leurs membres actifs à assister à la réunion de Cross-Country qui aura lieu à St-Clair, ce matin à 9 heures précises. Rendez-vous est pris, 65, route de Strasbourg.

Le 4 février, à 8 heures, réunion d'entraînement des équipes du F. C. L. sur le terrain du boulevard de l'Hippodrome.

Nous sommes heureux de voir s'entraîner aussi sérieusement ces deux jeunes sociétés lyonnaises malgré le temps détestable que nous avons depuis quelques jours.

Nous apprenons qu'un match doit avoir lieu dimanche prochain, 13 janvier, entre le F. C. L. et l'U. S. L. A. Celui du 2 décembre dernier n'a pu être disputé quoique la partie ait été admirablement conduite de part et d'autre. Quel sera le vainqueur cette fois ?

LYON ET LA RÉGION

LE TOUR DU MONDE À BICYCLETTE

La courageuse américaine, miss Annie Londondery, qui a entrepris de faire le tour du monde à bicyclette, est arrivée de Paris jeudi, dans notre ville, où elle a séjourné jusqu'à ce matin.

Miss Annie, que nous avons interviewée, au manège Doué, nous a rappelé, en les précisant, les détails de son voyage.

Ce dernier a été le résultat d'un pari de 30,000 dollars, engagé au sortir d'un dîner de raffineurs de sucre de Boston.

Sur ces 30,000 dollars, 10,000 doivent être attribués à miss Annie, le restant devant aller aux pairs gagnants.

La jeune vélocéomane doit effectuer le tour du monde en quinze mois, ne porter, durant le trajet, que le même costume, sans jamais emprunter de l'argent. Si elle réussit quelque jour, elle doit donner un objet quelconque en échange. C'est ainsi qu'hier elle a fait cadeau de sa photographie, en recevant le montant de la quête faite à son profit.

Miss Annie est une jeune fille de 23 ans, à la figure agréable, quoique maigre. Elle ne parle que l'anglais, et on voit d'ici à quelles difficultés elle va se heurter dans l'accomplissement de son voyage.

De cette dernière ville, miss Annie gagna en bateau Yokohama. Elle traversa ensuite la mer de Chine, se rendra à bicyclette de Calcutta au Japon, pour être de retour à Boston le 25 septembre.

Avant quitté Chicago avec un sou et n'ayant pris que deux leçons de bicyclette, elle n'en a pas moins accompli une grande partie du trajet qu'elle se propose de faire, et cela après avoir couru en Amérique les plus grands dangers.

En effet, au début de son voyage, la jeune Américaine suivait une ligne ferrée, lorsqu'elle fut attaquée par un nègre qui la renversa avec sa machine sur la voie où arrivait un train à toute vitesse.

C'en était fait de la jeune fille, mais, douée d'une énergie peu commune, miss Annie Londondery, d'une poussée vigoureuse, se débarrassa du nègre.

Elle n'eut que le temps de se relever et de se jeter de côté avec sa bicyclette, qu'elle sauva également ; le train passait aussitôt à toute vapeur.

C'est là, on l'avouera, un exemple peu banal de courage féminin, dont seule, l'Amérique pouvait nous réserver la preuve.

LE DÉPART DE COQUELIN

Au lendemain du départ de Coquelin pour Paris, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à nos lecteurs, brièvement, l'inoubliable série de représentations qui furent données sur notre scène par cet incomparable artiste.

La campagne qui vient d'être faite aux Célestins a été fructueuse, à la fois pour M. Campocasso et pour son illustre pensionnaire.

Pour M. Campocasso d'abord, dont la caisse, grâce à cet appui précieux, a pu contrebalancer les mécomptes essuyés au Grand-Théâtre.

Pour M. Coquelin ensuite, que ses 100 représentations, à 1,000 francs chacune, aidèrent à payer les frais de son procès intenté avec la Comédie Française.

Cent deux fois, Coquelin a fait salle comble, malgré l'augmentation du prix des places ; cent deux fois, il s'est fait applaudir.

Coquelin a paru tour à tour dans *Mademoiselle de la Seiglière*, *Tartuffe*, *Les Précieuses ridicules*, *L'Avanturier*, *Chambré*, *Le Médecin malgré lui*, *Le Diable à quatre*, *Le Bourgeois gentilhomme*, *Le Gendre de M. Poirier*, *Les Jurons de Cadillac*, *La*

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 6 Janvier 1895 N° 8

PARADIS PERDU
PAR Jules Mary

Maman, j'ai sommeil, disait André. Je vais te coucher dans mon lit, mon enfant. Tu dormiras près de moi. Tu ne me quitteras pas. Si tu as besoin de quelque chose, je serai là...

faire, quand tu l'entendras l... Ne le dérange... Mais il n'acheva pas... Il était endormi... Fernande le contempla longuement, un ineffable sourire sur les lèvres.

LENDMANS
Le lendemain se leva. La nuit, cette fatale nuit de Noël aux péripéties inoubliables, avait été extrêmement froide.

La campagne continuait d'être ensvelée dans le lourd silence de la neige. Fernande dormait, tout habillée, dans son lit. A côté d'elle reposait André, le visage rose, en souriant, dans son rêve, anxieux de Noël qui l'attendaient à son réveil.

Dans son cerveau alourdi les pensées étaient toujours confuses. Les événements de la veille lui échappaient encore. L'enfant dormait. Elle le vit auprès d'elle, souriant à son réveil. Elle se souvint et l'embrassa.

Elle s'était perdue, mais elle avait sauvé son enfant. Et elle restait accablée, sans forces, dans un fauteuil, frissonnant d'un froid mortel, fatiguée de cette nuit, souhaitant la fin de tout, étonnée de voir qu'alors que sa vie intime était si profondément bouleversée, rien n'était changé autour d'elle.

comme le doigt... le fauteuil encore roulé près du foyer éteint... le docteur avait examiné le petit... puis, dans le fond, le sapin de Noël, où la pauvre femme avait accroché les mille jouets envoyés par Villadon.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres. A VENDRE. PETITES PROPRIÉTÉS. De 4,500 à 8,000 fr. avec jardins.

PLANTS GREPPÉS, MONDEUSE ET GAMAYS. Sur Riparia, Solonis, Jacquex. BOUTURES DIVERSES. MURAT, viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône). Papiers peints DANS TOUS LES GENRES. B. COLIN 7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7

Prime du "NOUVEAU LYON" Sphère terrestre Sphère céleste de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal bronzé.

CHOCOLAT EXPEDITIF GUÉRIN-BOUSTRON. ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME - LYON ET PARIS. A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon. SAISON D'HIVER 1894-95. A LA NOUVELLE MAISON 15, Place de Beaugu - CHALON-SUR-SAONE - Place de Beaugu, 15.

LA REUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE. LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN 6, Rue de la République, Lyon. EN VENTE: Nouveautés. DUBUT DE LAFOREST. Les petites Rastas. LAVEDAN (Henri). Le Lis. DE ZANO (Pierre). Après l'Empire.

LOCATIONS A louer, à l'année, jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 3 francs Pharmacie J. ROUSSET LYON 19, Grande Rue de la Croix-Rousse

Compagnie des Messageries maritimes PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS Egypte, Indes, Cochinchine, Tonkin, Manille, Chine et Japon. Départ de Marseille, le 20 janvier 1895, à 4 heures soir.

SUPRÊME APÉRITIF CHABLY QUINA & VINS FRANÇAIS. VENTE EN GROS: C. DESPLAÇE, LYON.

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE Par E. Charton. Origine à fin 1893. - 66 volumes cartonnés toile rouge. 550 fr. au lieu de 957.

LOCATIONS A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique.

EAU DES SŒURS MARTHE-LAURE Composition aromatique. Lotion unique pour le soin de la chevelure. Entrepôt Général: 30, Quai des Brotteaux, Lyon.

BRODERIES TAPISSERIES ARTISTIQUES. Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie. Prix modérés. 7, RUE SERVIET (en face la nouvelle Préfecture). POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES S'adresser au Bureau du Journal 7, PLACE DES TERREAUX, 7

C'est toujours au CAPE PERRAUD F. COLLET, Successeur Place du Pont, 14. Que l'on voit le BON VIN NOUVEAU. MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & Co 25, Chemin des Pins

LOCATIONS A louer, à Charbonnières, Propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise.

ANTICOR VÉTAR UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE. Se conserve indéfiniment et sous tous les climats. Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON. SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIQUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

OCCASION RARE Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non 10, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

UNE MÉPRISE DU CŒUR PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE. C'est déjà quelque chose. Cependant je veux rassurer ma conscience. Je vais consulter sur ce grave sujet des personnes compétentes.

rivés à lui donner la définition exacte du mot « procéder », dans le cas qu'il s'agissait de résoudre. De guerre lasse, il abandonna ces gens graves à leurs puérilités, et il attendit la décision de sa mère.

te aux tourments de l'absence exaltait André et le mettait hors de lui. Il avait envoyé sa démission au ministre, sans en prévenir son père; puis il avait pris un passeport pour l'étranger et il s'était muni d'une somme assez considérable pour le cas d'un voyage lointain.

Le père d'André communiqua ces nouvelles à son fils; ensuite, il lui dit: — Personnellement, je suis très satisfait de ce que je viens d'apprendre. Je vois que tu n'étais pas trompé. Il reste bien une question qui ne me paraît pas complètement éclaircie; — je veux parler de la fortune. Il est possible que Mlle Elise perde ses droits à succéder au majorat de son père si elle épouse un étranger.

— Je ne sais bien, mais je tiens à établir nettement nos situations, afin qu'un jour tu ne viennes pas me faire de reproches. — Je ne vous en ferai jamais. Ecrivez bien vite votre demande officielle; je vous en prie. — Allons! puisqu'il faut faire comme tu veux... Ah! à propos, as-tu vu ta mère? — Oui, mais vous savez que depuis qu'elle a consulté les ecclésiastiques, elle a pris une résolution sur laquelle il sera impossible de la faire revenir.

— Eh bien, fais comme tu voudras. — Vous allez écrire aujourd'hui même. (A suivre)